



98^{ème} assemblée générale

98. Generalversammlung



ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

98^{ème} assemblée générale
98. Generalversammlung



Bienvenue

Willkommen

Représentant de la commune

Mitglied des Gemeinderats

***M. Xavier Lavanchy
Vice-président***



Président du TC Saint-Maurice
Präsident TC St-Maurice

M. David Frossard





1. Contrôle des présences

1. Prässenzliste

A close-up photograph of a bright yellow tennis ball with a white stripe, caught in a light-colored, textured net. The background is a blurred reddish-brown color.

2. Nomination
des scrutateurs

**2. Ernennung
Der Stimmenzähler**

3. Approbation du pv 2018

Vielen Dank an
unsere
Sekretärin Anne

Un grand merci
à notre
secrétaire Anne

3. Genehmigung des protokolls 2018

4. Admissions, démissions de clubs
Klub-eintritte, austritte

Une admission
Ein
Eintritt

TC VERCORIN

54 clubs dont 3 centres

Aucune démission
Kein Austritt



**5. Rapports de gestion
Jahresbericht**

2018-2019



**Raphaël Bender
Président / Präsident**

5. Rapports de gestion
Jahresbericht

John Mutter

Chef technique
Technischer Leiter



5. Rapports de gestion Jahresbericht

Samuel Favre

**Chef juniors
Juniorenleiter**





ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

Rapport d'exercice de la commission Junior

Saison 2018-2019



1. Rétrospective de l'AG de Sion
2. Rapport d'activités
3. Académie
4. Définition des statuts des cadres valaisans
5. Remerciements
6. Divers – Questions

Rétrospective de l'AG précédente

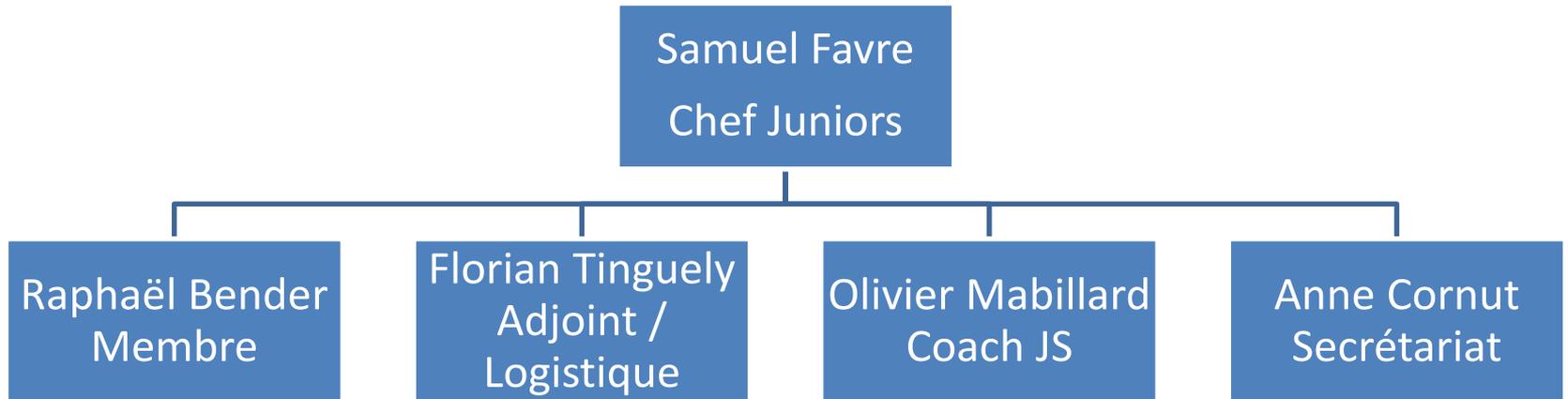
- Organigramme de la commission junior
- Poursuite du concept d'académie
 - Entraîneurs : Head Coach Tennis et Condi
Samuel Favre, Florian Tinguely, Jonas Pitorre et Stéphane Haran
 - Lieu de base : Centre sportif des Îles à Sion



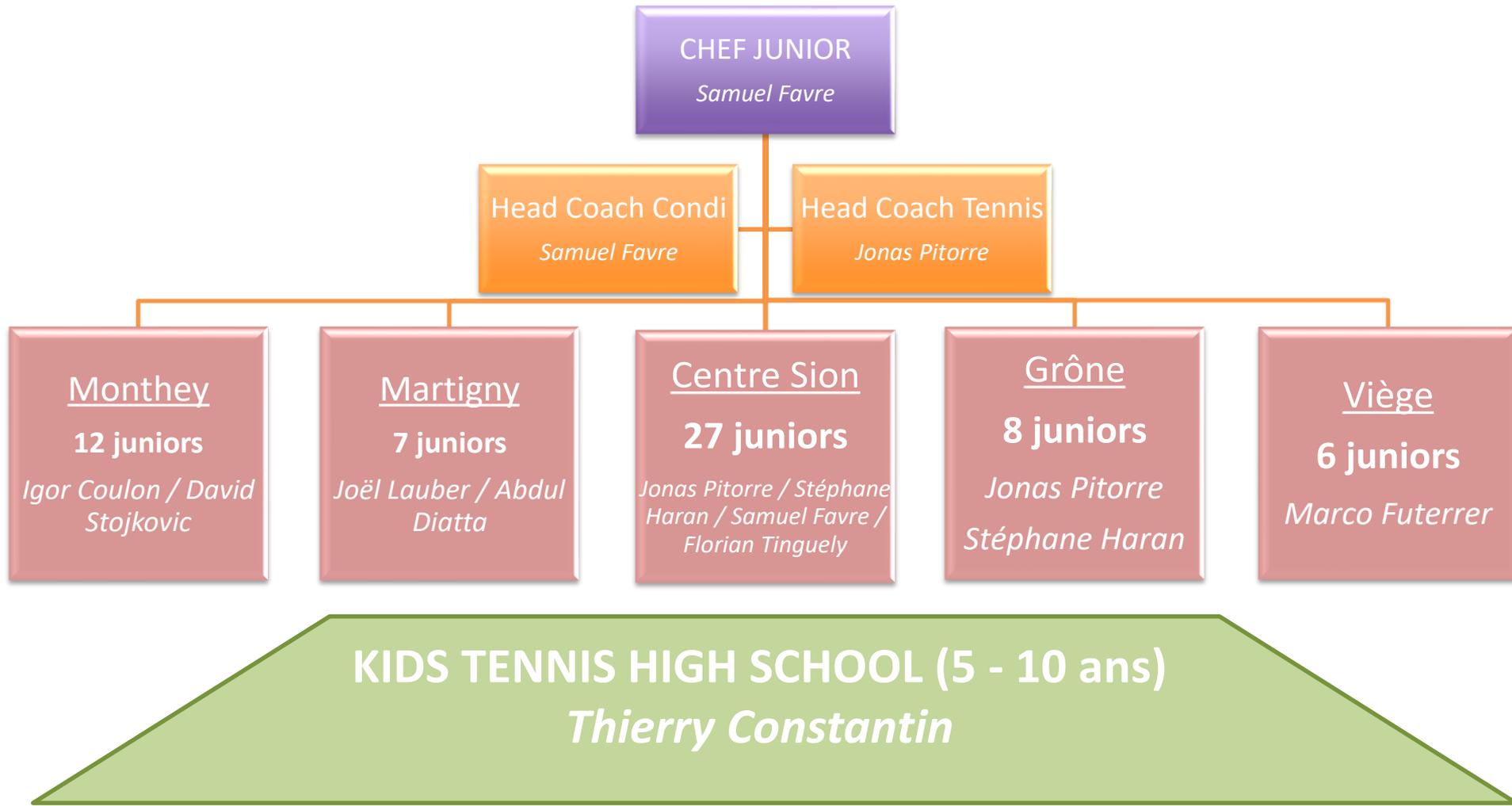
ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

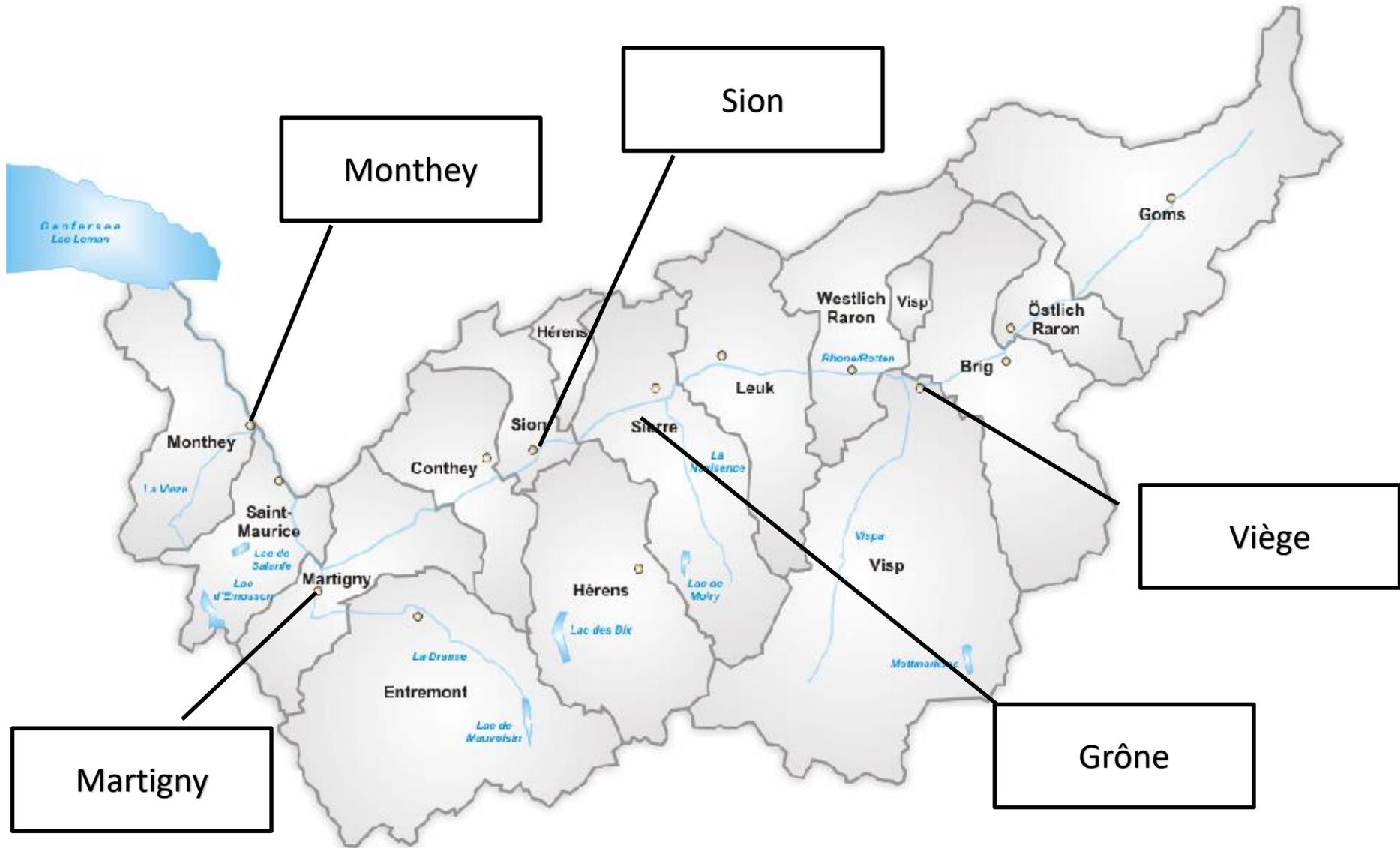
Organigramme commission Junior



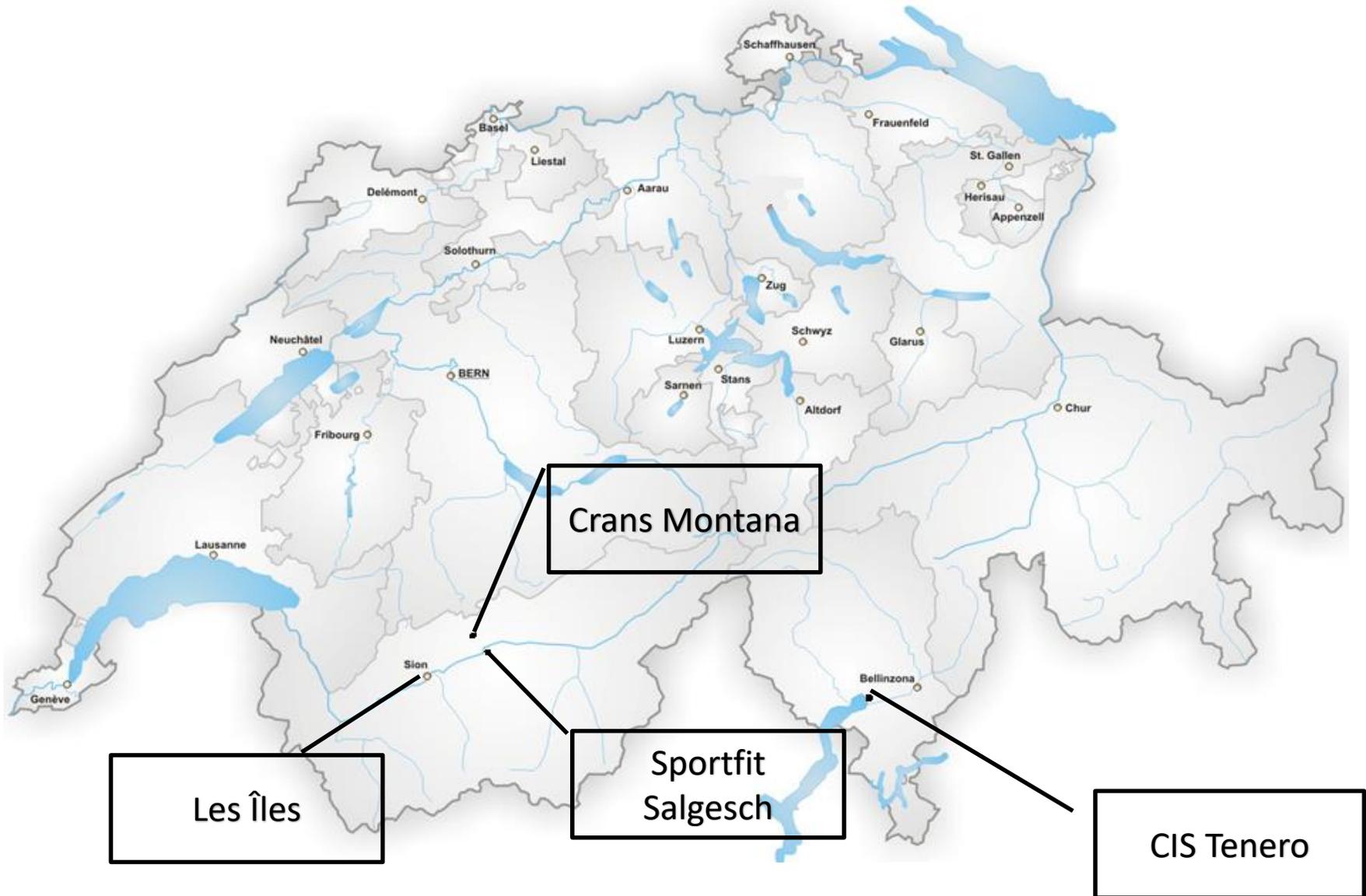
Organigramme Junior



Lieux d'entraînements



Camps d'entraînements



Les entraîneurs tennis et condi

Samuel Favre



Joel Lauber



Stéphane Haran



Abdoul Diatta



Igor Coulon



David Stojkovic



Jonas Pitorre



Florian Tinguely





ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

2. Rapport d'activités

- Entraînement régulier : condition physique – tennis collectif (cadres A-B-C) + entraînement club et privé.
- 4 Délégations de tournoi avec 44 joueurs coachés
- 5 délégations sur des Tennis Europe
- 2 Championnats suisses

- Tests de condition physique octobre et avril au Centre sportif des îles. Formule avec tournoi amical qui permet l'émulation et le renforcement du « team spirit » et atelier en lien avec le « métier » de sportif.
- Test de sélection des aspirants cadres → samedi 15 juin 2019. 10 inscrits pour 3 retenus.
- Le concept d'entraînement permet de s'entraîner toute l'année à la demande et 40 semaines régulières.
- Camps d'entraînement : 6 camps pour un total de 68 inscrits



ValaisTennis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

Résultat championnat suisse été 2019

- Deux joueuses sont sorties des qualifications:
Shaana Giupponi /Mélanie Bornet.

Pour le tableau principal, ont gagnés leurs premiers match :

- Adrien Berrut, en 1/4 de finale et finaliste du double
- Timeo Gaillard, qui a perdu en 8eme, et perdu en 1/2 du double.
- Mathys Braun 1/4 de finale

- Mélanie Bornet 1er tour tableau
- Camille Pralong 1er tour tableau et 1/2 finaliste du double.

Au classement suisse Octobre 2019 :

- 14 cadres A niveau R2
- 22 cadres B niveau R5
- 18 cadres C niveau R6

- 31 joueurs dans le top 50 Suisse!



ValaisTennis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

Année	Garçons	Filles
2002		Mélanie Bornet 12e R1
2003		Inès Rivier 29e R3
2004	Mathieu Bornet 18e R1 Léo Galliano 27e R2 Laurent Teyssere 34e R2	
2005	Adrien Berrut 4e R1 Michel Delaloye 22e R3 Elie Cherix 41e R4	Camille Pralong 16e R2 Garmatter Yara 21e R3
2006	Timéo Gaillard 4 ^e R2 Beuten Alex 37e R4	
2007	Mathys Braun 14e R3 Tom Clivaz 42e R4	Delaloye Inès 17e R4
R2008	Germanier Vincent 18e R4 Ethan Dufresne 32e R5	Shaana Giupponi 15 ^e R5 Méline Gaillard 28 ^e R5



ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

3. Académie

- Stabilisation du projet avec son développement :
 - Volume d'entraînement à la hausse basé sur le Player Development de Swisstennis
 - Poursuite de camps supplémentaires et semaines intensives tout au long de l'année
 - Possibilité d'entraînement quasiment toute l'année
 - Coût supplémentaire inhérent à cette organisation (terrains, entraîneurs, events, camps, etc.)



ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

Structure organisationnelle de l'Académie

➤ ARVsT

➤ Centre sportif des Îles – Sion

➤ Entraîneurs :

- ✓ Samuel Favre, Head coach condition physique + académie
- ✓ Florian Tinguely, coach condition physique
- ✓ Jonas Pitorre, Head coach tennis
- ✓ Stéphane Haran, coach tennis
- ✓ Entraînement avec sparring partner

4. Statut des cadres valaisans

Cadres C	1 X 1h30 tennis	Chaque semaine avec les cadres
	1 X 1h00 physique	
	1 ou 2 h tennis avec le club	A organiser directement
		par les parents avec le club
Cadres B	2 X 1h30 tennis	Chaque semaine avec les cadres
	1 X 1h00 physique	
	1 ou 2 h tennis avec le club	A organiser directement
		par les parents avec le club
Cadres A	3 X 1h30 tennis	Chaque semaine avec les cadres
	1 X 1h00 physique	
	Minimum 1h de cours privé	Au sein de l'académie à organiser
		directement par les parents



Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

Objectifs 2019-2020

- Maintenir le cap en formant des joueurs se rapprochant de l'élite nationale, ou du moins de très bon joueurs régionaux
- Nouvelles exigences pour être cadre valaisan
- Pérenniser et optimiser la structure des cadres valaisans :
 - gestion géographique (développement de la cellule Ht-VS)
 - alimenter la structure académie
 - **recrutement CANTONAL** (journée sélection samedi 13 juin 2020. Âge : 2013 à 2009)
- Développer la base de juniors potentiels avec le Kids Tennis

5. Remerciements

- Commission juniors : Anne, Raphaël, Olivier et Florian. Thierry y sera intégré dès cette saison
- Comité ARVsT
- Centre sportif des Iles pour la mise à disposition des terrains et aux différents lieux partenaires pour les camps ou les cours décentralisés
- Remerciements à nos différents sponsors.

6. Divers - Questions



ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

Merci de votre attention!

Samuel Favre

5. Rapports de gestion
Jahresbericht



Alain Plaschy
Tennis senior / Senior

6. Comptes Konten

Gianni Jacopino

Finances/Sponsoring
Finanzen/Sponsoring

Comptes pertes et profits

01.10.2018 - 30.09.2019

Charges	
Charges	402'701.81
Charges administratives indirectes	247'628.86
Salaires d'entraîneurs	180'728.65
Charges sociales	19'037.45
Dépenses générales	47'862.76
Charges sectorielles directes	132'039.30
Sport de compétition relève	84'776.70
Entraînement	10'902.00
Location de salles	60'832.50
Matériel, Entraîneurs, Management sectr	12'042.20
Frais divers pour la relève	1'000.00
Sport pour tous	47'262.60
Tournois (handic., senior, coupe rom.)	24'097.40
Championnats (valais., masters)	14'793.20
Entraînement (interclubs, sport-handic.)	8'372.00
Charges hors exploitation	13'033.65
Pertes sur créances	3'871.05
Impôts	9'162.60
Attribution Réserve 100ème	10'000.00
Bénéfice	12'218.80
Total des charges	414'920.61

Produits	
Revenus	414'920.61
Cotisations	158'141.25
Cotisations des membres	7'950.00
Cotisations des juniors	150'191.25
Subventions	219'600.00
Fonds cantonal du Sport	194'000.00
Recettes Swiss Tennis	25'600.00
Aides financières diverses	17'998.00
Sponsoring	17'998.00
Produits de manifestations	10'442.00
Recettes de tournois (valais., masters, etc.)	10'442.00
Produits financiers+divers	8'739.36
Intérêts (banques, CCP)	8'739.36
Total des produits	414'920.61

6. Comptes Konten

Gianni Jacopino

Finances/Sponsoring
Finanzen/Sponsoring

Bilan

au 30.09.2019

Actif		Passif	
Actifs financiers	447'187.29	Fonds étrangers	12'055.95
Disponible	413'941.07	Créanciers	12'055.95
CCP	411.95		
BCV: Z 0861.21.66	121'320.50		-
BCV: K 0866.85.85	31'026.10		
Raiffeisen: placement	225'000.00		
Raiffeisen: comptes intérêts	36'182.52	Fonds propres	422'912.54
Débiteurs	33'246.22	Capital 01.10.	271'311.33
		Réserves	141'601.21
Actifs transitoires	-	Réserve 100ème	10'000.00
		Jahresgewinn	12'218.80
Total des actifs	447'187.29	Total des passifs	447'187.29

Rapport des vérificateurs
Revisorenbericht

Stéphane Roduit – TC Chamoson
Bernard Emporio – TC Sierre



Results

Approbation des comptes
Genehmigung der Konten



Comptes pertes et profits

Budget 2019 / 2020

Charges		Produits	
Charges	410'500.00	Revenus	417'200.00
Charges administratives indirectes	265'000.00	Cotisations	163'500.00
Salaires d'entraîneurs	200'000.00	Cotisations des membres	11'500.00
Charges sociales	25'000.00	Cotisations des juniors	152'000.00
Dépenses générales	40'000.00	Subventions	220'000.00
Charges sectorielles directes	135'500.00	Fonds cantonal du Sport	190'000.00
Sport de compétition relève	90'000.00	Recettes Swiss Tennis	30'000.00
Entraînement	15'000.00	Aides financières diverses	15'000.00
Location de salles	62'000.00	Sponsoring	15'000.00
Matériel, Entraîneurs, Management sect	12'000.00	Produits de manifestations	10'000.00
Frais divers pour la relève	1'000.00	Recettes de tournois (valais., masters, etc.)	10'000.00
Sport pour tous	45'500.00	Produits financiers+divers	8'700.00
Tournois (handic., senior, coupe rom.)	22'000.00	Intérêts (banques, CCP)	8'700.00
Championnats (valais., masters)	15'000.00		
Entraînement (interclubs, sport-handic.)	8'500.00		
Charges hors exploitation	10'000.00		
Pertes sur créances			
Impôts	10'000.00		
Bénéfice	6'700		
Total des charges	417'200.00	Total des produits	417'200.00

A group of children and an adult are on a red clay tennis court. In the foreground, a boy in a white shirt and blue cap is running. Behind him, a girl in a blue shirt and red headband is also running. Further back, another girl in a white cap is running. In the middle ground, a boy in a blue shirt and black shorts is running, followed by a boy in a black shirt and black shorts. In the background, an adult in a grey shirt and white cap is standing with arms outstretched, possibly coaching. The court is surrounded by a green fence and trees in the distance.

7. Kids Tennis nouveautés
Kids Tennis Neuheiten

Thierry Constantin

**Délégué Kids Tennis
Kids Tennis Delegierte**

Valais Tennis s'engage pour les 5 à 12 ans

en collaboration avec les clubs valaisans



swisstennis 

[vidéo moins de 10 ans USA](#)

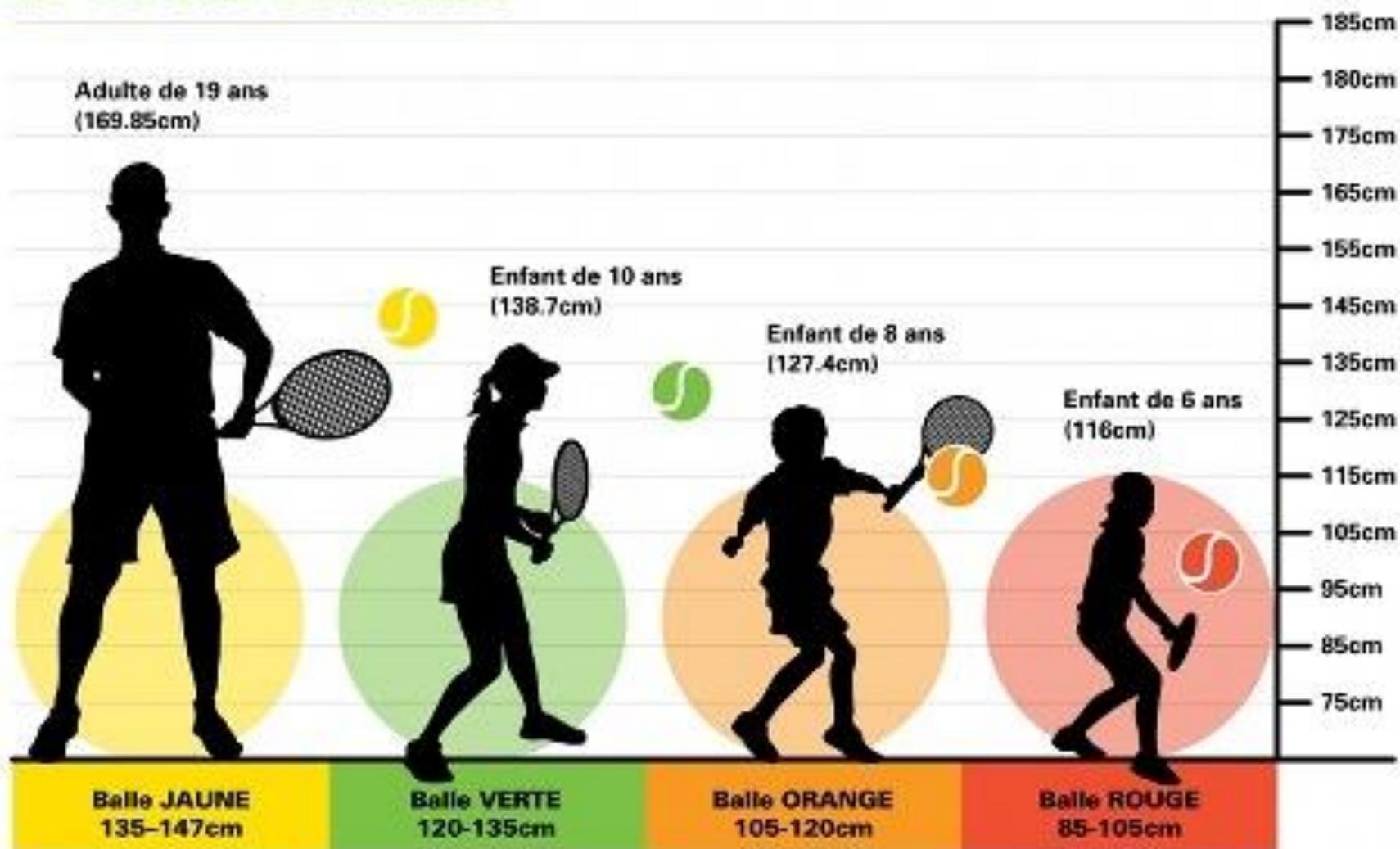
Cinq bonnes raisons pour commencer la Kids Tennis High School

1. Le tennis devient ludique et captivant pour les enfants dès l'âge de 5 ans
2. Les balles et les terrains sont adaptés aux niveaux des enfants
3. Les enfants progressent dans un esprit de réussite grâce aux 30 modules d'apprentissage
4. Les tournois Kids Tennis d'une durée de 2h sont appréciés par les familles
5. C'est un support de travail pour les enseignants



[vidéo](#)

Pourquoi utiliser des balles plus lentes pour les joueurs de 10 ans et moins?



- Taille moyenne hommes et femmes confondus (Organisation Mondiale de la Santé, 2007)

- Caractéristiques de hauteur de rebond des balles homologuées par la ITF (Règles du Tennis, ITF 2011)

Les engagements de Valais Tennis

1. créer des journées de découverte du tennis en collaboration avec les 3 régions du Valais
2. aider les clubs dans le développement de la Kids Tennis High School (rouge, orange, vert)
3. encourager la formation des moniteurs Kids Tennis et des assistants (dès 15 ans)
4. favoriser la mise sur pied de circuit Kids Tennis et Team Cup U10 et U12
5. informer les parents et juniors sur le comportement à adopter lors de compétitions





ValaisTennis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

1. créer des journées de découverte du tennis

organiser une journée de découverte du tennis en collaboration avec les clubs valaisans

via les écoles (1H à 8H)

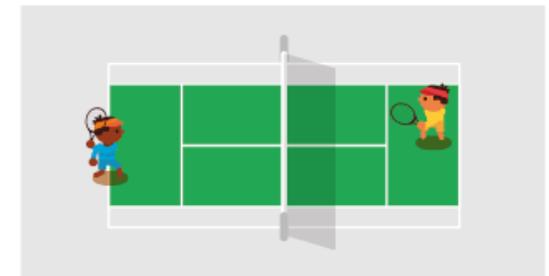
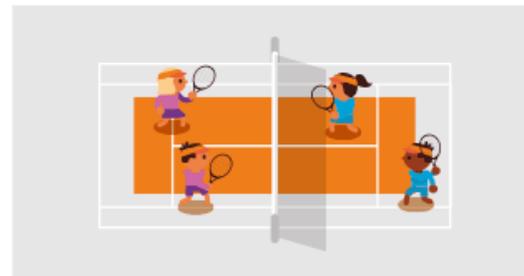
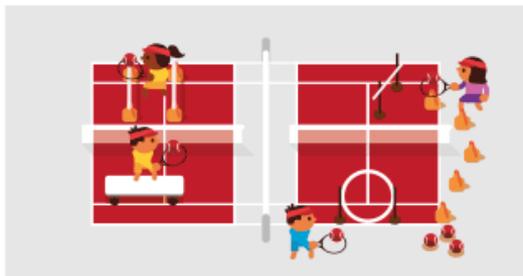
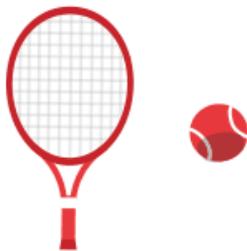
dans les 3 régions

**Bas-Valais
Haut-Valais
Centre**



2. aider au développement de la Kids Tennis High School

créer des ateliers dans les clubs intéressés
afin de mieux connaître le programme
rouge, orange, vert





ValaisTennis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

3. Encourager la formation



assistant

possible dès l'âge de 15 ans (recommandé par son club)

28 et 29 mars 2020 à Sion

Valais Tennis prend en charge frs. 150.-- par participant

[vidéo](#)

[inscription](#)



ValaisTennis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis



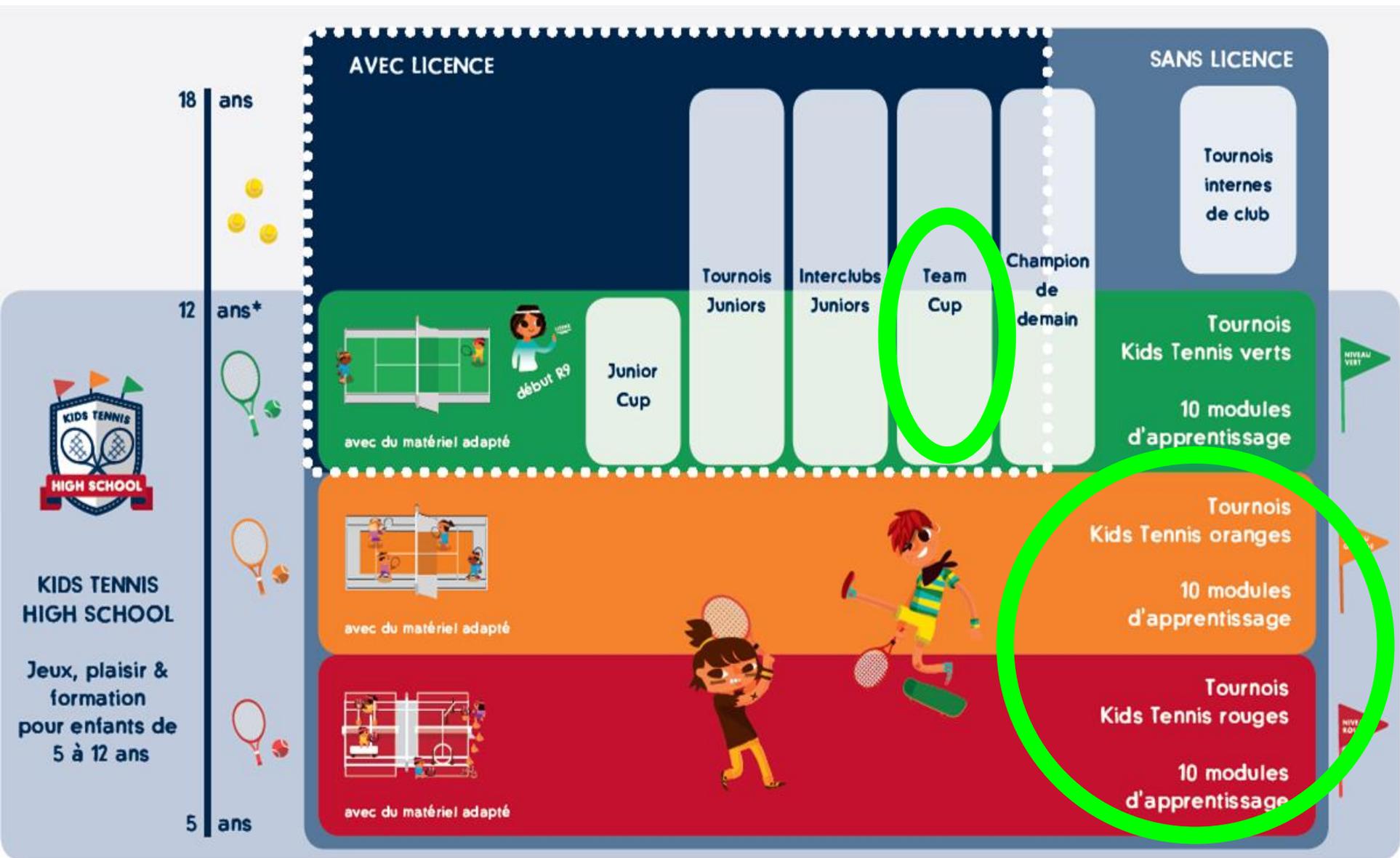
moniteur KIDS TENNIS

12 au 14 juin 2020 à Sion
(être déjà moniteur JS sport des enfants tennis)

[inscription](#)

Valais Tennis prend en charge frs. 150.-- par participant

4. organiser un circuit Kids Tennis et Team Cup U10 et U12

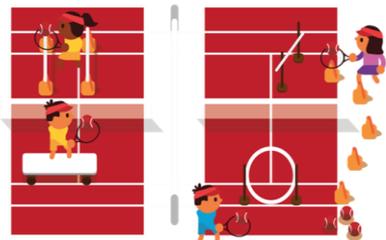


circuit Kids Tennis rouge et orange



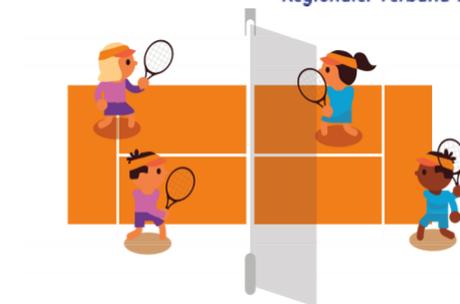
ValaisTennis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis



catégorie rouge de 5 à 8 ans
(forme de jeux adaptés)

5 à 12 ans
non-licencié
frs. 25.--
durée 2h

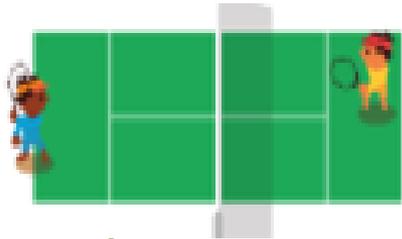


catégorie orange de 8 à 12 ans
(découverte de la compétition)

	Valais Tennis	Club
directeur de tournoi flyers, mise en ligne	x	
2 assistants		x
location des terrains		x
lots pour chacun	x	

Valais Tennis reverse frs. 10.-- par inscription au club organisateur

circuit Team Cup U10 / U12



catégorie verte

matches et jeux en équipe
(simple, double, polysportif)

U10

(jusqu'à 10 ans)

U12

(jusqu'à 12 ans)

licencié (R7 à R9)

frs. 50.-- durée 6h

	Valais Tennis	Club
directeur de tournoi flyers, mise en ligne	x	
2 assistants		x
location des terrains		x
lots pour chacun	x	

Valais Tennis reverse frs. 10.-- par inscription au club organisateur



ValaisTennis

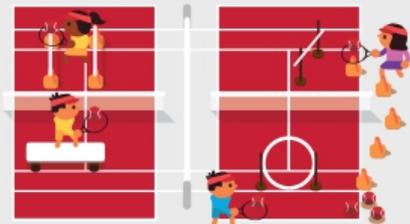
Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

KIDS TENNIS

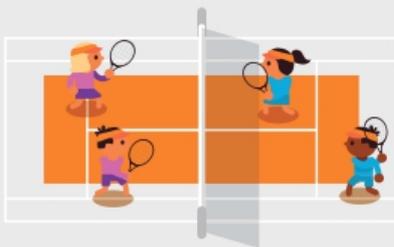
POUR LES 5 À 10 ANS
Le plaisir avant le résultat



ROUGE



ORANGE



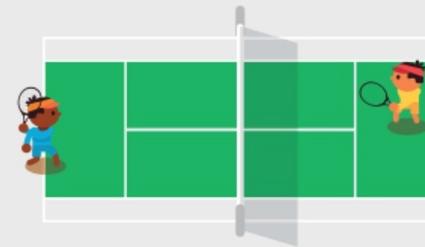
des jeux, des matchs, du polysport

CHF 25.— par tournoi (durée 2h)

TEAM CUP

U10 et U12
avec licence (R7/R9)

VERT



des simples et des doubles en équipe,
des jeux et du polysport

CHF 50.— par tournoi (durée 6h)

INSCRIPTIONS : www.atcv.ch

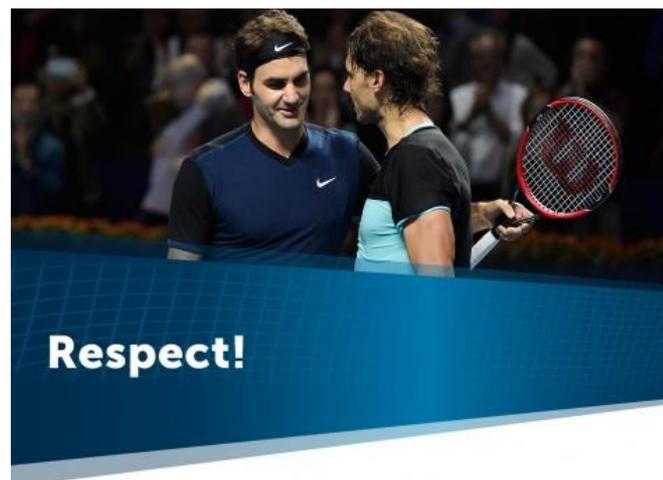
informations complémentaires :

Titou délégué Kids Tennis Valais — 078 712 13 78

5. informer les parents et les jeunes joueurs

une séance d'information sera bientôt prévue

informer et accompagner les parents ainsi que les jeunes joueurs sur le comportement à adopter lors d'événements Kids Tennis ou de tournois officiels
Swiss Tennis



[parents](#)

[fairplay](#)



ValaisTennis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis



Plus d'infos: "Titou" Thierry Constantin
délégué Kids Tennis Valais

078 / 712 13 78

www.arvst.ch

Sponsors

HONDA

 **SECURITAS**

SWICA

Official Watch

RADO
SWITZERLAND

Chemin junior 31/08/19 53

8. Révision des statuts Revision der Statuten

STATUTS DE L'ASSOCIATION REGIONALE « VALAIS TENNIS »

•NOM, SIEGE ET BUT

Art. 1 *Nom, Siège et Durée*

•L'Association Régionale Valais Tennis (ARVsT) est une association politiquement et confessionnellement neutre sans but lucratif aux sens des articles 60 ss du Code civil suisse (ci-après CCS).

•L'ARVsT est une sous-association de l'Association Suisse de Tennis (ci-après Swiss Tennis).

•L'ARVsT est soumise aux statuts, règlements, décisions et directives de Swiss Tennis. Tous les cas non prévus dans les présents statuts sont réglés selon les normes de Swiss Tennis ou à défaut selon les art. 60 ss du CCS.

•

Raphaël Bender
Comité ARVsT

STATUTS DE L'ASSOCIATION REGIONALE « VALAIS TENNIS »

I. NOM, SIEGE ET BUT

Art. 1 *Nom, Siège et Durée*

1. L'Association Régionale Valais Tennis (ARVsT) est une association politiquement et confessionnellement neutre sans but lucratif aux sens des articles 60 ss du Code civil suisse (-ci-après CCS).
2. L'ARVsT est une sous-association de l'Association Suisse de Tennis (ci-après Swiss Tennis).
3. L'ARVsT est soumise aux statuts, règlements, décisions et directives de Swiss Tennis. Tous les cas non prévus dans les présents statuts sont réglés selon les normes de Swiss Tennis ou à défaut selon les art. 60 ss du CCS.
4. Le siège de l'ARVsT se trouve au lieu du domicile de son Président.
5. La durée de l'ARVsT est illimitée.
6. Pour simplifier la rédaction, mais sans aucune intention discriminatoire, on n'utilisera dans les présents statuts que le genre masculin et l'Association Régionale Valais Tennis sera indiquée sous « ARVsT ».
- 6.7. Dans les correspondances, supports publicitaires ou autres, le nom de Valais Tennis, correspondant à l'image graphique de l'association, pourra également être utilisé.

Art. 2 *But*

L'ARVsT a pour but :

1. La promotion du tennis dans le canton du Valais (mini-tennis, tennis junior, tennis senior, tennis de compétition, tennis loisir, tennis en fauteuil roulant).
- 1.2. La promotion du tennis en tant que sport de compétition, notamment au travers de ses cadres cantonaux et nationaux.
- 2.3. L'organisation des championnats et autres tournois cantonaux.
- 3.4. La représentation des intérêts de ses membres auprès de Swiss Tennis.
5. La coordination de l'activité de ses membres.
- 4.6. L'encouragement à la collaboration entre membres.

II. AFFILIATION

Art. 3 *Catégories de membres*

Font partie intégrante de la structure de l'ARVsT :

1.— Les clubs et/ou centres de tennis ayant leur siège et leurs installations dans le canton du Valais sur le territoire relevant de la compétence de l'ARVsT, pour autant qu'ils existent en tant que personnes morales.

1.

2. Le Tennis Handicap Valais (THV) en tant que club et ayant domicile sur le canton du Valais.
3. Les membres d'honneur.

Art. 4 Début et conditions de l'affiliation

Sous réserve des dispositions statutaires et des décisions du comité central de Swiss Tennis, le début de l'affiliation à l'ARVsT est régi comme suit :

1. L'affiliation débute lorsque l'ARVsT confirme la demande d'admission déposée conformément à l'art. 4 ch. 4 ci-après.
2. L'affiliation à l'ARVsT ou à Swiss Tennis n'est possible qu'en cas d'affiliation simultanée aux deux organisations. Les statuts de Swiss Tennis s'appliquent ainsi par analogie.
3. Si une des deux instances refuse la demande d'admission, le requérant peut faire recours auprès de l'organe suprême de l'instance qui a refusé. Les prescriptions du règlement de juridiction de Swiss Tennis sont valables pour la procédure de recours.
4. Les clubs et/ou les centres de tennis doivent adresser au comité leur demande d'affiliation à l'ARVsT en y joignant :
 - un exemplaire de leurs statuts ;
 - la composition de leur comité.
5. Sauf fusion éventuelle entre plusieurs membres, chaque membre demeure individuel, même s'il fait partie ou collabore avec plusieurs autres membres de l'ARVsT de sa région.

Art. 5 Droit des membres

-

Les membres bénéficient de la protection des statuts et des règlements de l'ARVsT et sont autorisés à solliciter ses services et à participer à ses compétitions, ses cours et autres manifestations dans le cadre des prescriptions y relatives.

Art. 6 Devoir des membres

5.

6. Les membres sont tenus d'appliquer les statuts et les règlements de l'ARVsT, ainsi que de respecter les décisions et les directives de ses organes.

Les membres sont tenus de mettre à la disposition de l'ARVsT les courts nécessaires à l'organisation de ses championnats et de ses cours.

Art. 75 Fin de l'affiliation

Sous réserve des dispositions statutaires et des décisions du comité central de Swiss Tennis, la fin de l'affiliation à l'ARVsT est régie comme suit :

1. L'affiliation prend fin avec le départ, par exclusion ou suite à la dissolution du membre. Le départ, l'exclusion et la dissolution du membre ont pour conséquence de mettre un terme en même temps à l'affiliation à l'ARVsT et à Swiss Tennis. Il en va de même en cas de départ ou d'exclusion de Swiss Tennis.
2. Le départ n'est possible que pour la fin d'un exercice. Il doit être dénoncé, par écrit au comité directeur de l'ARVsT au plus tard jusqu'au 31 juillet de l'année concernée, sinon l'affiliation est reconduite pour une année. Dans tous les cas, le départ ne dispense pas le membre de remplir les obligations échues et courantes. Dans des cas tout à fait particuliers, le comité peut faire des exceptions.
3. L'Assemblée Générale peut ordonner l'exclusion d'un membre sur proposition du comité s'il ne remplit pas ses obligations financières ou pour infraction grave aux statuts de l'ARVsT ou de Swiss Tennis. Une majorité de deux tiers des voix représentées sera nécessaire pour décider une exclusion.
- 3.
4. En cas de dissolution d'un membre, l'affiliation prend fin au moment de la dissolution. L'ARVsT peut faire valoir ses éventuelles revendications auprès du membre lors de la procédure de liquidation.

III. ORGANISATION DE L'ARVsT

Art. 68 Organes

Les Organes de l'ARVsT sont :

- A. L'Assemblée Générale
- B. Le Comité
- C. Les Vérificateurs de comptes
- ~~D. Les Délégués et Suppléants à l'Assemblée de Swiss Tennis~~

A. L'Assemblée Générale

Art. 97 Position

L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême de l'ARVsT. Elle se compose des membres (délégués des représentants des clubs, des centres de tennis et des clubs THV) et des membres d'honneur.

Art. 108 *Droit de vote et représentation*

1. Le nombre de voix des représentants d'un club à l'Assemblée Générale de l'ARVsT est déterminé en fonction du nombre de courts soumis à cotisation à savoir :

0 – 1	taxe sur les courts	= 1 voix
2	taxes sur les courts	= 2 voix
3 – 6	taxes sur les courts	= 3 voix
7 -	taxes sur les courts	= 4 voix

2. Les membres qui ne se sont pas acquittés de leurs obligations financières envers l'ARVsT n'ont pas le droit de vote.
3. Un membre peut au maximum représenter deux autres membres avec les voix auxquelles ils ont droit. La représentation n'est possible qu'avec une procuration écrite.
4. Le Tennis Handicap Valais a droit à une voix.

Art. 911 *Compétences*

L'Assemblée Générale jouit des compétences ci-après :

- a. Elire le comité et le Président en tenant compte d'une juste répartition entre les régions
- b. Elire les vérificateurs des comptes
- c. Elire les délégués à Swiss Tennis et leurs suppléants selon les art. 15 et 16 des statuts de Swiss Tennis pour un mandat de 3 ans renouvelable
- ~~b.d.~~ Approuver le procès-verbal
- ~~e.e.~~ Approuver les comptes et le rapport des vérificateurs.
- ~~d.f.~~ Donner décharge aux organes responsables et aux vérificateurs des comptes
- ~~e.g.~~ Adopter-Prendre connaissance du budget
- ~~f.h.~~ Voter les autres objets à l'ordre du jour si nécessaire.
- ~~g.i.~~ Nommer les membres honoraires
- ~~h.~~ Elire les délégués à Swiss Tennis et leurs suppléants selon art. 15 et 16 des statuts de Swiss Tennis pour un mandat de 3 ans.
- ~~i.j.~~ Modifier les Statuer sur les propositions de modification des statuts
- ~~j.k.~~ Statuer sur les recours contre les décisions du comité propositions du comité directeur et de ses membres
- ~~k.l.~~ Adopter les règlements
- ~~l.m.~~ Admettre de nouveaux membres
- ~~m.n.~~ Exclure-Statuer sur les exclusions des membres
- ~~n.~~ Approuver le procès-verbal de la dernière Assemblée

Art. 102 *Droit de requête*

Les membres ont un droit à formuler des requêtes. Celles-ci doivent parvenir au comité par écrit pour le 30 septembre au plus tard afin de figurer à l'ordre du jour au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale.

Art. 113 *Convocation, Procès-verbal, Présidence*

1. L'Assemblée Générale ordinaire est convoquée chaque année à la fin de l'exercice, mais au maximum dans les 6 mois à compter de la date de clôture de ce dernier.

2. Une Assemblée Générale extraordinaire peut-être convoquée en tout temps à la demande du comité ou du cinquième tiers des membres de l'ARVsT. Elle doit avoir lieu dans les deux mois consécutifs à la décision du comité ou à la demande des membres.
3. L'Assemblée Générale est convoquée par le comité, par écrit, avec un ordre du jour, expédié aux membres au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée.
4. Il est rédigé un procès-verbal de l'Assemblée Générale qui devra être envoyé à tous les membres ainsi qu'au secrétariat de Swiss Tennis par courrier ou mis en consultation sur le site www.arvstatev.ch.
5. L'Assemblée Générale est présidée par son PPPrésident ou son vVice-pPPrésident.

Art. 124 *Décisions, Elections*

1. L'Assemblée Générale a lieu indépendamment du nombre de membres présents. ~~L'article 28 est réservé, sous réserve de l'art. 30.~~
2. Les votations et élections ont lieu à main levée ou, à la demande d'un dixième des membres présents au moins, à bulletin secret.
3. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées. En cas d'égalité, ~~le Président tranche la voix du Président est prépondérante.~~
4. Lors d'élections, la majorité des voix valables est nécessaire au premier tour de scrutin et la majorité simple au deuxième. En cas d'égalité de voix, il y aura tirage au sort.
5. Les membres du comité n'ont pas le droit de vote.

Art. 135 *Amende*

Les membres ont l'obligation de participer ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale, à défaut de quoi, ~~ils seront passibles d'une~~ ils se verront facturer une amende de CHF 100.--.

Art. 164 *Distinctions*

L'Assemblée Générale peut attribuer la qualité de membre d'honneur ou d'autres distinctions en reconnaissance d'un engagement particulièrement méritoire au service du tennis en général ou l'ARVsT en particulier. Les membres d'honneur sont invités à l'Assemblée Générale, mais n'ont pas le droit de vote.

B. Le Comité

Art. 157 *Composition*

Le comité est l'organe dirigeant et exécutif suprême de l'ARVsT. Il est composé de 6 à 10 membres, dont le Président, le Vice-Président et un représentant du THV.

1. Le comité se constitue lui-même à l'exception du Président qui est élu par l'Assemblée Générale.

Art. 168 *Durée du mandat*

1. Les membres du comité sont élus pour deux ans.
2. Ils sont indéfiniment rééligibles.
3. En cas de départ d'un membre avant échéance de son mandat, le comité peut désigner un remplaçant jusqu'à la prochaine **a**Assemblée **G**énérale.

Art. 197 *Compétences*

1. Le comité dirige les activités de l'ARVsT. Le comité est compétent pour l'ensemble des affaires qui ne sont pas expressément réservées à un autre organe par la loi ou les statuts.
2. Il a notamment pour tâche :
 - a. L'organisation des championnats cantonaux et autres compétitions cantonales.
 - b. La formation des juniors sélectionnés au titre de cadres valaisans.
 - c. Le préavis sur les demandes de subventions.
 - d. L'organisation et la répartition des sièges attribués à l'ARVsT à l'Asemblée des délégués de Swiss Tennis.
 - d.e. La représentation de l'ARVsT à l'extérieur.
 - e.f. La constatation des admissions et démissions.
3. Il peut, pour atteindre les buts de l'ARVsT, s'attacher les services de tierces personnes.

Art. 2018 *Réunion, Décision, Procès-verbal*

1. Le comité se réunit autant de fois que les affaires l'exigent.
2. Le comité a pouvoir de décision lorsque la moitié au moins de l'ensemble des membres est présente.
3. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées. En cas d'égalité de voix, celle du Président est prépondérante.
4. Un procès-verbal de la séance est rédigé.

Art. 2119 *Bénévolat*

Les responsables de l'ARVsT exercent leurs fonctions à titre bénévole. Ils ont toutefois droit au remboursement des frais occasionnés par leurs tâches.

Art. 202 *Signatures*

L'ARVsT est engagée par la signature collective à deux du Président ou du Vice-Président avec un autre membre.

C. Vérificateurs de comptes

Art. 231 *Composition et durée du mandat*

1. La commission des vérificateurs de comptes se compose de deux membres.

2. Ils ont été élus pour deux ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Art. 242 Attributions

1. Les vérificateurs contrôlent les comptes.
2. Ils établissent un rapport qu'ils présentent à l'Assemblée Générale.

D. Délégués et suppléants à l'Assemblée de Swiss Tennis

Art. 235 Composition

1. Le nombre et les droits des délégués et suppléants sont attribués par Swiss Tennis.
2. Trois membres du comité de l'ARVsT font partie d'office de la délégation à Swiss Tennis.
3. Le comité répartit les sièges restants entre les membres de l'ARVsT, voire les membres restants du comité. Il veille à une juste répartition entre les membres en tenant compte des régions, de l'importance des membres et de leurs affinités.
4. Les délégués et leurs suppléants sont élus lors de l'Assemblée Générale de l'ARVsT.

Art. 246 Durée du mandat et attributions

1. Les délégués et suppléants sont nommés pour une législature selon les statuts de Swiss Tennis et sont rééligibles.
2. Les délégués ou suppléants représentent les membres de l'ARVsT à l'Assemblée des délégués de Swiss Tennis.

IV. FINANCES

Art. 257. Ressources

1. Les ressources financières de l'ARVsT sont :
 - a. les finances d'entrées.
 - b. les cotisations annuelles.
 - c. les recettes diverses (subventions, sponsoring, tournois, etc.).
2. Les modalités de la finance d'entrée et des cotisations seront-ont fixées par un règlement séparé.

Art. 268 Responsabilité

Les engagements de l'ARVsT sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

Art. 297 *Exercice annuel*

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.

V. DISSOLUTION, LIQUIDATION

Art. 3028 *Dissolution*

1. La dissolution de l'ARVsT ainsi que la modification du présent article ne peuvent être prononcés que par une assemblée convoquée uniquement à cet effet.
2. L'Assemblée n'a pouvoir de décision que si les deux tiers des membres sont présents.
3. La décision de dissolution doit réunir une majorité des quatre cinquièmes des membres présents.
4. Si l'Assemblée n'a pas pouvoir de décision, on vote néanmoins sur la proposition. Si la majorité des membres présents votent une dissolution ou la modification du présent article, il convient de convoquer dans un délai d'un mois une deuxième Assemblée Générale qui a pouvoir de décision indépendamment du nombre de membres présents. La décision peut être prise par une majorité des deux tiers des voix valables.
5. Si la dissolution de l'ARVsT résulte exclusivement d'une modification structurelle décidée auparavant par Swiss Tennis, celle-ci devient effective au moment où le changement correspondant des statuts de Swiss Tennis devient juridiquement valable.

Art. 3129 *Liquidation*

1. Si la dissolution de l'ARVsT est décidée, l'Assemblée Générale nomme un liquidateur pour s'occuper de la liquidation.
2. Si, lors de la liquidation, il reste une fortune nette, elle est répartie entre les différents membres en tenant compte de leur importance.

VI. DISPOSITIONS FINALES

Art. 310 *Version originale*

Pour l'interprétation des présents statuts et de l'ensemble des règlements, dispositions et directives de l'ARVsT, la version française fait foi.

Art. 321 *Modification des statuts*

1. Les présents statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale avec une majorité des deux tiers des voix, sous réserve de l'article 3028.
2. On ne peut prendre de décision sur la modification des statuts que si la modification a fait l'objet d'une annonce préalable et qu'elle a figuré réglementairement à l'ordre du jour avec une proposition écrite.

Art. ~~332~~ *Entrée en vigueur*

1. Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale de l'ARVsT du ~~58~~ novembre ~~2004~~19, sous réserve de l'approbation par le Comité Central de Swiss Tennis.
2. Ils remplacent ceux du ~~35~~ novembre ~~1995~~2004 ~~ainsi que les modifications acceptées depuis cette date.~~ Leur entrée en vigueur est immédiate.

Ainsi fait à ~~Chermignon~~St-Maurice, le ~~58~~ novembre ~~2004~~19

Le Président :

La Secrétaire :

~~Hervé FUMEAUX~~Raphaël BENDER ~~Marlyse CLIVAZ~~Anne CORNUT-MABILLARD

A. FINANCE D'ENTREE

Une finance d'entrée de CHF 100.— est due par chaque nouveau membre.

B. COTISATIONS ANNUELLES

1. Il sera perçu une cotisation annuelle de la manière suivante :

- CHF 150.- pour les membres ayant 1 ou 2 voix (0-2 courts) ;
- CHF 300.- pour les clubs ayant 3 voix (3 à 6 courts) ;
- CHF 450.- pour les clubs ayant 3 voix (7 courts et plus) ;

1. Il sera perçu une cotisation annuelle de CHF 150.— par court.

2. Elle sera prélevée d'après le nombre de courts effectifs propriétés du membre. Si le membre n'est pas propriétaire des installations, la cotisation sera facturée en fonction du nombre de courts annoncés à Swiss Tennis.

3. Toutefois, la cotisation annuelle ne dépassera pas CHF 900.— par membres (6 courts)

Le présent règlement a été adopté par l'Assemblée Générale de l'ARVsT du ~~8~~⁵ novembre 2019~~04~~.

Ainsi fait à ~~Chermignon-St-Maurice~~ le ~~58~~⁵ novembre 2019~~04~~

Le Président :

La Secrétaire :

~~Hervé FUMEAUX~~ ~~Raphaël BENDER~~ ~~Marlyse CLIVAZ~~ ~~Anne CORNUT-MABILLARD~~

~~C.~~

9. Elections statutaires et présidence Satzungsgemässe Ernennungen und Präsidenz



10. Nomination des réviseurs, délégués et suppléants

Ernennung des Revisoren, Delegierte und Suppleanten



**11. Mérite de l'ARVst
Verdienst des RVTW**

Cette année,
3 mérites sportifs !!

Dies Jahr,
3 sportliche Verdienste !!



**11. Mérite de l'ARVST
Verdienst des RVTW**



**11. Mérite de l'ARVST
Verdienst des RVTW**

**Léo Galliano, R2
Laurent Teyseire, R2
Mathieu Bornet, R1**



**11. Mérite de l'ARVST
Verdienst des RVTW**

Promotion en LNC

Actifs avec TC Les Iles



12. Fonds cantonal de sport Kantonaler Sportfonds

*Grégoire Jirillo – Rinaldo Dumoulin
Chef et Chef-Adjoint de
l'office cantonal
du sport*



13. Intempéries TC Chamoson TC Chamoson Unwetter

*Christophe Callewaert
Président / Präsident TC Chamoson*



13. Intempéries TC Chamoson TC Chamoson Unwetter



13. Intempéries TC Chamoson TC Chamoson Unwetter



13. Intempéries

TC Chamoson

TC Chamoson Unwetter



14. 100^{ème} anniversaire ARVsT 100-jähriges Jubiläum

Les personnes intéressées par le CO;

Les entreprises qui souhaitent marquer cet événement ou un événement en 2021;

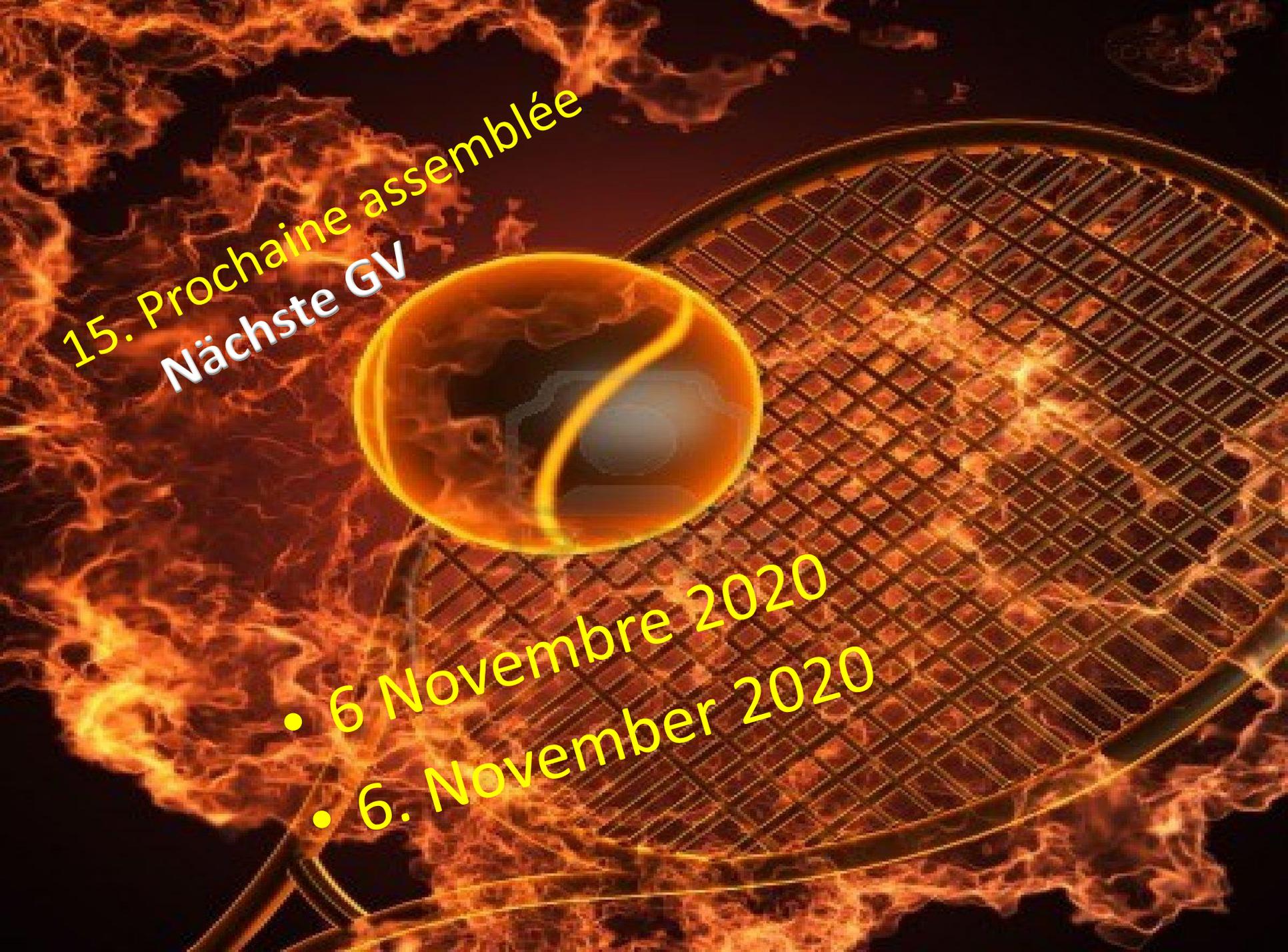
Personen, die sich für das Organisationskomitee interessieren;

Unternehmen, die diese Veranstaltung oder eine Veranstaltung im Jahr 2021 kennzeichnen möchten;

=> Contacter R. Bender / R. Bender kontaktieren

078 / 703 73 10





15. Prochaine assemblée
Nächste GV

- 6 Novembre 2020
- 6. November 2020

16. Divers

Remerciements
Dankbarkeit

Raphaël Bender
Président ARVsT
RVTW Präsident



16. Divers

Clubs partenaires

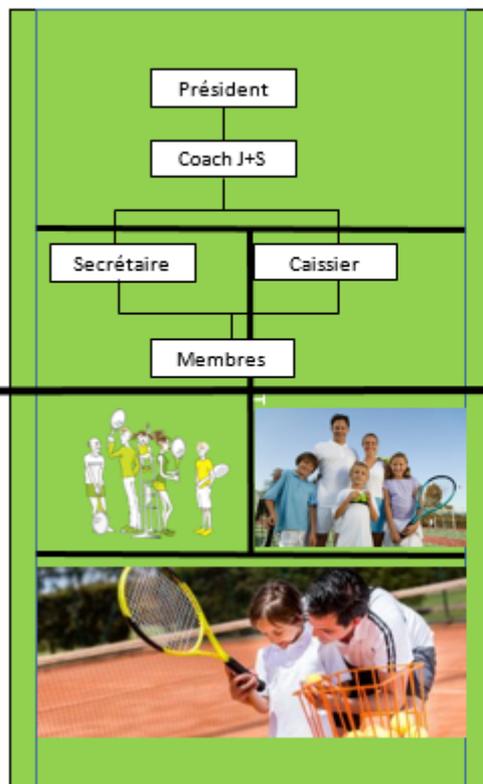
Partnerclubs

Olivier Mabillard

Vice-président ARVsT

RVTW Vizepräsident





Coach J+S

- 2 équipes d'interclubs actifs
- 2 équipes d'interclubs juniors
- Ecole de tennis
- Tournoi Interne
- Tournoi kids

Assistant
Moniteur tennis
Kids

J+S

INTERCLUB

RADO
SWITZERLAND

www.baspo.ch : Baspo
www.jugendundsport.ch : J+S
<https://www.swisstennis.ch/fr>: Swiss tennis

Cours de base J+S	1 ^{ère} partie	3/4/5 01.2020	Iles/Sion
	2 ^{ème} partie	17/18/19.01.2020	Iles/Sion
	1 ^{ère} partie	11/12/13.09.2020	Brig
	2 ^{ème} partie	18/19/20.09.2020	Brig
Module perfectionnement		01.02.2020	Iles/Sion
		28.03.2020	Brig
Cours d'assistant		28/29.03.2020	Iles/Sion
CI Kids tennis		12/13/14.06.2020	Iles/Sion





16. Divers



M. / Herr Daniel Zbinden

**Membre du comité directeur
de Swiss Tennis
Mitglied der Geschäftsleitung
von Swiss Tennis**



16. Divers

Autres divers ?

Andere verschiedenen Punkte ?



98^{ème} assemblée générale

98 Generalversammlung



ValaisTennis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

MERCI POUR VOTRE ATTENTION ET BONNE SOIREE

DANKE FÜR IHRE AUFMERKSAMKEIT UND SCHÖNER ABEND